

Mr TICHADOU Louis Jacques
Camping « le Bosquet » 09460 QUERIGUT
Tél. : 04 68 20 41 62 – 02 38 34 81 23 (hors saison)
Portable : 06 07 53 93 78
E-Mail : j.m.tichadou@wanadoo.fr
Site: www.camping-le-bosquet-ariege.com

CONTRAT DE LOCATION

Rental agreement/leasing contract

Mr TICHADOU Louis Jacques propriétaire du camping Le Bosquet à Quérigut, loue pour la période du : au
une caravane (descriptif joint)
à Mr et Mme :
Demeurant :
Code postal : Ville :
Tél : Portable :
Le prix de la location est fixé à :
(Total to pay)

CONDITIONS DE LOCATION

Acompte : La réservation est confirmée après retour du présent contrat, avant le :
accompagné d'un acompte représentant 25 % du prix de la location soit :
(Chèque à l'ordre de Mr TICHADOU).

Après cette date, la caravane sera remise sur le marché locatif.

Les prix sont indiqués en Euros toutes taxes comprises et de manière définitive.

Solde : il doit être payé le premier jour de la location à la remise des clés.

Annulation : Si l'annulation est signifiée au loueur plus de 40 jours avant le début du séjour, l'acompte sera restitué, moins 30 Euros de frais de dossier. Si l'annulation est signifiée moins de 40 jours avant la date du début du séjour, l'acompte reste acquis.

Caution : d'un montant de 150 Euros, elle est exigible à la remise des clés après état des lieux. Elle est destinée à couvrir les éventuelles détériorations du mobilier de la caravane pendant la période de location. La caution est restituée au locataire au plus tard dans les 10 jours suivant son départ.

Ménage : Si la caravane n'est pas laissée dans un état convenable, un forfait de 50 Euros sera à la charge du locataire pour couvrir les frais de nettoyage.

Charges : Le tarif toutes taxes comprises, inclus les frais de consommation de gaz, eau et électricité.

Draps et linge de maison : leur fourniture n'est pas prévue. Nous vous demandons de prévoir les draps, taies d'oreillers, torchons et serviettes pour la durée de votre séjour.

Animaux : les animaux tenus en laisse sont acceptés à l'intérieur du camping.

Fait en double exemplaires, le A.....

Le propriétaire, Louis TICHADOU.

Nom et Signature du locataire
Précédé de la mention « lu et approuvé »

A RETOURNER SIGNÉ AVEC CHEQUE D'ACOMPTE